

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 AVRIL 2025

DEL-2025-97

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 10/04/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CATTANEO, COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

Avaient donné pouvoir :

Mme PARIS.

M. BOUCHET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, STEYER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, PECORARO : du SYANE.

Membres en exercice : 29

Présents : 14

Représentés par mandat : 2

**Objet : COMMUNE D'ALLINGES - LE NOYER - TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIE,
RECONSTRUCTION DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES
RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LA COMMUNE ET THONON AGGLOMERATION**

Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.

Par délibération en date du 12 octobre 2023, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune d'ALLINGES et Thonon Agglomération pour l'aménagement de la rue du Noyer.

La commune d'ALLINGES entreprend de réaliser des travaux d'aménagement de la voirie

Thonon Agglomération réalise, pour sa part, la mise en séparatif des réseaux d'assainissement et le renouvellement de la conduite d'eau potable, ainsi que certaines prestations de voirie liée aux mobilités

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité et de télécommunications, ainsi que du réseau d'éclairage public.



Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune d'ALLINGES, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux :

La consultation comprend 3 lots.

➤ **LOT N°1 : « TERRASSEMENTS/VRD »**

➤ **LOT N°2 : « ENROBES BITUMINEUX ET SIGNALISATION »**

➤ **LOT N°3 : « GENIE ELECTRIQUE ET SUPERSTRUCTURE ECLAIRAGE PUBLIC »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 16 avril 2025, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n°1 :** Le groupement d'entreprises BEL et MORAND/COLAS pour un montant de 1.477.236,60 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 274.637,20 € HT.
- **Lot n°2 :** L'entreprise COLAS pour un montant de 337.860,27 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 27.770,00 € HT.
- **Lot n°3 :** L'entreprise DEGENEVE pour un montant de 124.909,88 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupement d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 et 2 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°3 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.
